

# COMMUNE DE GIRONDE-SUR-DROPT

## DELIBERATION

### SEANCE DU NEUF DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le neuf décembre à vingt neuf heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

**Présents** : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, MAU, MM BANCILLON, BOLZAN, BOS, CHASTRES, FLAZINSKA, LARROZE.

**Absents ayant donnés pouvoir** : Mme BIRAS (Mr BANCILLON), Mr BARAULT (Mme MAU)

**Absents** : Mme FEMENIAS Sabine, MM , FEMENIAS Eric, LACOSTE, ROSOLEN.

**Date de la convocation** : 3 décembre 2013.

Monsieur Jean-Philippe Bancillon a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au secrétaire désigné de bien vouloir donner lecture du procès verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant faite, le procès verbal est adopté.

#### **Convention passage R.F.F.**

Monsieur le Maire présente, dans le cadre du réaménagement de la Place de la gare, le projet de convention de passage entre la voie SNCF et "le projet de halle"; ce, afin de faciliter l'ensemble des travaux et améliorer "l'esthétique" du projet final.

Monsieur le Maire propose de demander des modifications liées à la durée et aux modalités de renouvellement de convention, propose la visite d'un expert de RFF pour accélérer la finalisation de ce dossier.

Avis favorable du Conseil à la signature de cette convention dans la mesure où les modifications propres sont effectives

#### **EMPRUNT TAVAUX VOIRIE, PARKING, ENFOUISSEMENT RESEAUX**

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration du budget primitif, il avait été prévu des travaux de voirie (rue Maxime Lafourcade, Rue André Dupuy-Chauvin), l'enfouissement des réseaux rue André Dupuy-Chauvin et le parking de la gare.

Ces travaux débuteront en janvier 2014 et seront en partie financés par un emprunt de 180000 €.

Après consultation de 3 organismes bancaires, la proposition de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charente, nous semble la plus favorable :

Cette dernière nous propose un prêt de 180000 €, sur 15 ans, au moyen de trimestrialités payables aux échéances indiquées dans le contrat, au taux de 3,52 %.

Les frais de dossier étant fixés à 250 €.

Le Conseil Municipal, après quelques discussions, accepte cette proposition et charge le Maire des démarches nécessaires afin de contractualiser cet emprunt.

### **Trame verte – trame bleue**

Monsieur le Maire présente le projet de définition des zones de biodiversités et des corridors. Le Conseil donne un avis favorable mais attend expressément les conséquences en terme d'urbanisme et de gestion des sols agricoles.

### **USTOM**

Suite au courrier adressé par Monsieur le Maire à l'USTOM au printemps dernier, compte tenu des résultats de collecte sur notre commune au cours de la phase expérimentale "redevance incitative", et en relation étroite avec la COVED par l'intermédiaire de l'USTOM, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le passage de C2 (2 tournées hebdomadaires, le lundi et le jeudi) en C1 (1 tournée hebdomadaire le jeudi). Cette nouvelle organisation ne pourra cependant être effective qu'à compter de février ou mars 2014.

### **Achat bâtiments Mau**

Compte tenu de la délibération précédente, suite à la proposition de la société Yvon MAU, présentée en Conseil Municipal du 13 novembre 2013, et dans la mesure où la vente des bâtiments municipaux est effective au préalable, à l'unanimité des membres présents, le conseil donne son accord de principe pour l'achat de ces bâtiments pour un montant de 50 000 €.

### **Bâtiments communaux**

Monsieur le Maire rappelle le projet initial d'aménagements des logements communaux, l'étude de l'architecte et le coût global de ce projet qui n'a finalement pas été retenu. Après la présentation qui en a été faite le 13 novembre 2013 lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Conseil, à l'unanimité, des membres présents donne son accord de principe concernant la proposition de rachat de ces logements par Gironde Habitat pour un montant de 50 000 €. Ce montant pourra être réévalué après le passage des Domaines.

### **Budget réseau de chaleur : admission en non valeur**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la demande de la trésorerie de La Réole, il est nécessaire de se prononcer sur l'admission en non valeur d'une créance de chauffage pour un montant de 58 €.

Le conseil municipal, conscient que cette dette ne pourra être recouvrée, accepte cette proposition.

Les crédits seront prévus par décision modificative à l'article 6541

### **Assurance « prestations statutaires » : agents CNRACL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er janvier 2014 notre assureur en matière de risques statutaires (Gan assurances) n'a pas souhaité renouvelé le contrat avec notre collectivité au même taux que les années précédentes. En effet, ils nous ont proposé de porter notre taux de cotisation à 10,46 % au lieu de 6,54 %.

Après étude auprès d'autres organismes, la SMACL Assurances nous a fait une offre au taux de 6,81 % avec une franchise de 10 jours.

Le Conseil Municipal, conscient de la différence entre les 2 organismes, accepte l'offre de la SMACL et charge le Maire des démarches nécessaires.

### **Subvention exceptionnelle sorties scolaires**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 13 novembre 2013, il avait été évoqué en infos la demande de financement complémentaire sollicitée par les enseignants pour les sorties en classe de neige et d'astronomie.

Le conseil municipal, favorable aux 2 projets, accorde une subvention exceptionnelle de 2000 €, les crédits budgétaires seront prévus par décision modificative.

## **BUDGET COMMUNAL**

### **Décision modificative : virement de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 2188-201 Matériel divers		1000,00 €
D 2183-161 Matériel mobilier		2000,00 €
D 2313-129 Bâtiments communaux	3000,00 €	

## **BUDGET COMMUNAL**

### **Décision modificative : vote de crédits supplémentaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 2315-146 Voirie		12 000,00 €
D 2315-273 : parking de la gare		40 000 ,00€
D 6574 : Subv organ. privés		2 000,00 €
R 6419 : Rembt sur rémunération personnel		2 000,00 €
R 1322-273 : parking de la gare		32 000,00 €
R 1641-146 : voirie		12 000,00 €
R 1641-273 parking de la gare		8 000,00 €

## **BUDGET RESEAU DE CHALEUR**

### **Virement de crédits**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 6061 : Fournitures non stockables	165,00 €	
D 6541 : Créances admises en non valeur		60,00 €
D 673 : Titres annulés (exercice antérieur)		105,00 €

### **Informations diverses**

Réseau de lecture Publique : après validation du rapport de la CLECT (évaluation des charges à transférer), après les différents entretiens avec la CDC du Réolais et les agents municipaux, compte tenu que la CDC ne souhaite absolument pas se voir transférer de temps « partiels », compte tenu des compétences de chacun et celles attendus par la CDC au sein de ce réseau, sont transférés 2 agents (Mlle Céline Ducourneau et Mme Alyette Dubosc). Les compétences de M. Pascal Mau ne trouvant pas leur place dans ce réseau, il est conservé comme agent municipal de la commune. Il sera en charge d'élaborer un projet de développement des activités de formation au sein de la médiathèque.

#### **Aménagement de la gare**

Les travaux vont démarrer en janvier 2014.

M. le Maire informe le Conseil que le syndicat SEPANC a donné un accord pour participer financièrement aux travaux de réflexion de canalisation d'eau potable.

#### **Point réseau de chaleur**

Le budget du niveau de chaleur devrait connaître cette année un déficit approximatif de 10 000 €, compte tenu que nous supportons encore durant 2 années l'effacement de la dette de domaines et résidences.

#### **La Halle**

Le Conseil Municipal attend le montant prévisionnel estimé pour le bardage du bâtiment avant de décider entre :

- la destruction totale
- la destruction partielle

Séance levée à 23h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heure 30 et ont signé les membres présents.